

Me basant sur les propositions qui viennent d'être présentées, j'invite le Conseil fédéral à examiner sans tarder les possibilités ci-après et à intégrer les conclusions de cette étude dans les travaux préparatoires en vue de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire:

1. Améliorer la disponibilité des terrains à bâtir en luttant contre la thésaurisation de parcelles prêtes à la construction et en stimulant une utilisation mieux conforme aux zones. Il conviendrait d'étudier en particulier les points suivants:

- définition des conditions générales d'une obligation de construire sur les surfaces prêtes à la construction et ce, conformément aux plans, lorsque la volonté de construire fait défaut;

- classement en zones à bâtir de nouveaux biens-fonds après établissement de la «preuve du besoin» et par le biais d'un plan de détail assurant une utilisation judicieuse du sol;

- déclassement des biens-fonds lorsque la construction ne se fait pas dans les délais, dans la mesure où il s'agit de bonnes terres cultivables;

- imposition de la valeur vénable des terrains équipés mais non bâtis dans les zones légalisées;

- mise en place de procédures de remaniement parcellaire de terrains à bâtir, en ménageant la possibilité d'un déplacement sur des terrains peu aptes à l'exploitation agricole.

2. Mettre en place des prescriptions d'aménagement et de construction moins rigides, en vue de favoriser les économies de terrain dans le milieu bâti.

Pour contribuer à une telle solution, on peut envisager:

- de faciliter la mixité accrue des utilisations dans les zones à bâtir;

- de mieux utiliser le volume construit;

- de réduire, entre les constructions, les distances prévues par les dispositions de droit public;

- d'accroître l'indice d'utilisation;

- de redimensionner les voies d'accès pour l'équipement des terrains.

Pour stimuler une utilisation mesurée du milieu bâti, il est en fin de compte essentiel et urgent de délimiter les zones agricoles conformément aux principes figurant dans la loi sur l'aménagement du territoire. Les lacunes actuelles dans l'application de la loi doivent être comblées le plus rapidement possible par des moyens appropriés.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Berger, Blatter, Bonny, Bühler, Bürgi, Daepf, Dubois, Hess Otto, Hess Peter, Kühne, Loretan, Luder, Müller-Wilberg, Philipona, Portmann, Reichling, Rohrbasser, Ruckstuhl, Rutishauser, Rüttimann, Savary-Vaud, Tschuppert, Wanner, Widrig, Wyss William

(25)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Selon une déclaration du professeur Peter Saladin, des extrapolations auraient révélé que, si le comportement en la matière ne se modifiait pas profondément, la superficie construite s'accroîtrait de 60 000 à 90 000 hectares, le nombre des bâtiments augmenterait de 50 pour cent et le réseau des routes s'allongerait de 20 000 km ces 30 prochaines années. Ces chiffres prouvent l'énorme pression du développement de l'urbanisation qui s'exercera vraisemblablement à l'avenir aussi sur les surfaces non bâties. Il est donc naturel que le milieu rural, en particulier, s'inquiète à la lecture de ces premières données sur la consommation de surfaces, car une nouvelle fois, c'est en premier lieu l'aire sur laquelle il base son existence qui serait réduite. Par ailleurs, des enquêtes récentes font ressortir que la demande de terrains à bâtir peut être satisfaite dans une grande mesure dans le milieu bâti existant.

L'utilisation économe des surfaces en zones à bâtir est une question qui n'a que peu retenu l'attention dans le passé. Jusqu'ici, l'expansion des localités ne s'est faite pratiquement que vers l'extérieur, soit en grignotant des terrains sur la campagne. Les possibilités qu'offre le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti n'ont guère été saisies. La demande constante de terrains à bâtir n'est satisfaite que dans une modeste proportion en utilisant

judicieusement la surface bâtie. Cela est dû au fait que les surfaces équipées ne sont pas vraiment construites, mais thésaurisées, aussi l'utilisation du milieu bâti à des fins de construction laisse à désirer et le volume construit disponible est utilisé peu rationnellement. Il en résulte, à la périphérie de la zone à bâtir, une pression importante poussant à équiper les surfaces qui ne le sont pas encore, ce qui rend difficile le déclassement dans la zone agricole lorsque la zone à bâtir est surdimensionnée. En outre, cela peut avoir pour effet d'entraîner d'autres classements en zones à bâtir lorsque les réserves de terrains dans la zone à bâtir sont épuisées du fait de l'éparpillement des constructions. De cette évolution résulte un gaspillage de terrains parce que l'on n'a pas suffisamment utilisé les possibilités de densifier les constructions; cela entraîne aussi une utilisation peu judicieuse des infrastructures disponibles, l'équipement étant sous-utilisé, et un bétonnage croissant du sol.

Dans l'ensemble, il apparaît qu'il est malheureusement plus avantageux et plus simple de construire de nouveaux bâtiments «au vert», sur des terrains vierges, que de mieux exploiter le périmètre déjà largement construit. Dans la perspective d'un moindre gaspillage des terres cultivables, cette évolution peu souhaitable est une raison de plus pour éliminer les obstacles qui entravent une utilisation économe des terrains dans le milieu bâti.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 28. November 1988

Déclaration écrite du Conseil fédéral

du 28 novembre 1988

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

88.721

Postulat Braunschweig

Berichtssystem über Militärausgaben im internationalen Vergleich

Mode de calcul des dépenses militaires

Wortlaut des Postulates vom 28. September 1983

Die UNO-Generalversammlung beschloss 1981 in ihrer Resolution 35/142 B, ein System für eine standardisierte Berichterstattung über Militärausgaben einzuführen, das in ihrem Auftrag von einer Expertengruppe erarbeitet und erfolgreich getestet worden ist. Seither wurde das Berichtssystem verfeinert und insbesondere Preisindexreihen für Militärausgaben und entsprechende Kaufkraftparitäten erstellt, die die internationale Vergleich- und Verifizierbarkeit von Militärausgaben ermöglichen. Andere neutrale Staaten in Europa wie Oesterreich, Schweden und Finnland sowie Norwegen, Italien, Grossbritannien, Australien, die USA sind im Begriffe, sich diesem Berichtssystem anzuschliessen.

Ich bitte den Bundesrat zu prüfen, ob sich die Schweiz diesem standardisierten Berichtssystem für Militärausgaben ebenfalls anschliessen wird.

Texte du postulat du 28 septembre 1988

En 1980, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté la résolution 35/142 B, qui prévoit l'introduction d'un système de standardisation du mode de calcul des dépenses militaires. Ce système avait été mis au point et testé avec succès par un groupe d'experts mandaté par l'ONU. Le mode de calcul a, depuis lors encore été perfectionné. On a en particulier établi un indice des prix des dépenses militaires et calculé les parités du pouvoir d'achat dans les différents pays, ce qui permet d'établir une compa-

raison et une vérification internationales des dépenses militaires. Certains pays neutres tels que l'Autriche, la Suède et la Finlande ainsi que des Etats comme la Norvège, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Australie ou les Etats-Unis sont sur le point d'adopter ce mode de calcul.

Je prie le Conseil fédéral d'étudier la question de savoir si la Suisse va elle aussi adopter ce mode de calcul des dépenses militaires.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann, Bär, Bäumlin Richard, Bäumlin Ursula, Béguelin, Bircher, Bodenmann, Borel, Brügger, Bundi, Carobbio, Danuser, Diener, Eggenberg-Thun, Euler, Fankhauser, Günter, Hafner Ursula, Haller, Hubacher, Lanz, Ledergerber, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Leutenegger Oberholzer, Longet, Maeder, Matthey, Mauch Ursula, Morf, Neukomm, Pitteloud, Rechsteiner, Reimann Fritz, Ruffy, Seiler Rolf, Stamm, Stapf, Stocker, Ulrich, Weder-Basel, Zbinden Hans, Ziegler, Züger (44)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Wir ersuchen den Bundesrat, in seiner Stellungnahme das standardisierte Berichtssystem für eine gewisse Zeitspanne, zum Beispiel 1975-1991, darzustellen im Vergleich zu ausländischen Berichterstattungen über Militärausgaben, um Anwendbarkeit und Transparenz auch für den Nicht-Finanzexperten deutlich zu machen.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 28. November 1988

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 28 novembre 1988

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat anzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

88.767

Postulat Aubry

Verwendung von Leder in der Armee

Utilisation du cuir dans l'armée

Wortlaut des Postulates vom 6. Oktober 1988

Der Bundesrat wird eingeladen, einen Bericht über die Verwendung von Leder in der Armee vorzulegen. Im März 1983 habe ich ein Postulat eingereicht mit der Forderung, die Verwendung von Leder in der Armee auch in Zukunft auf dem heutigen Stand zu belassen. Dieses Postulat ist entgegenkommen und überwiesen worden; es scheint aber, als stehe seine Verwirklichung noch in weiter Ferne. In der Tat kann man beobachten, dass bei verschiedenen Ausrüstungsgegenständen Leder allzu oft durch synthetische Materialien ersetzt wird, die biologisch nicht abbaubar sind. – So verschwinden mit der neuen Gefechtspackung 90 die folgenden Lederartikel: Bajonetscheidentasche, Leibgürtel 98, Tragriemen zum Sturmgewehr 57, Rucksack und Brotsack. Ungewiss bleibt noch, welches Material man für die Schriftentasche, die Sanitätstasche und die Rahmentasche des neuen Militärfahrrades wählen wird. Wie ist es um diese Artikel in Zukunft bestellt?

Texte du postulat du 6 octobre 1988

Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport sur l'utilisation du cuir dans l'armée. Le postulat déposé en mars 1983 demandant le maintien de l'utilisation du cuir dans l'armée ayant été accepté et transmis, il semble qu'il est loin d'être réalisé. En effet, divers éléments permettent d'observer que trop souvent le cuir est remplacé par des

matières synthétiques non dégradables pour l'environnement. Ainsi, avec l'introduction du nouveau paquetage de combat 90, les articles suivants en cuir disparaissent: fourreau de baïonnette, ceinturon 98, bretelle de fusil d'assaut 57, sac de montagne et sac à pain. Reste incertain le choix de la sabretache, la sacoche sanitaire et les deux sacoches de la nouvelle bicyclette militaire. Qu'en sera-t-il de ces articles à l'avenir?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Allenspach, Baggi, Berger, Bonny, Bonvin, Burckhardt, Büttiker, Cavadini, Cincera, Cotti, Darbellay, Déglise, Dietrich, Dubois, Eggly, Eppenberger Susi, Etique, Fäh, Fischer-Seengen, Frey Claude, Fridrici, Früh, Giger, Grassi, Gros, Guinand, Hari, Jeanneret, Kohler, Leuba, Loeb, Loretan, Massy, Mauch Rolf, Müller-Meilen, Nabholz, Paccolat, Perey, Phlipona, Portmann, Rohrbasser, Ruf, Scheidegger, Schmidhalter, Schüle, Schwab, Segond, Seiler Hanspeter, Spoerry, Steinegger, Stucky, Theubet, Wanner, Zölch, Zwingli (55)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

De plus en plus, le DMF tente de remplacer le cuir dans l'armée par un produit de substitution, soit par une matière synthétique. Or, on sait que les matières synthétiques sont des dérivés du pétrole et sont nuisibles à l'environnement. En période de tension internationale, l'approvisionnement serait incertain. Or, le cuir est un matériau naturel, traité dans notre pays et souvent travaillé en fonction des demandes de l'armée suisse. Et sur le plan de l'environnement, le cuir est un produit qui ne pose guère de problèmes, contrairement aux matières synthétiques. Dans de nombreuses armées étrangères, on est revenu au cuir, et même les USA, champions du plastic, constatent que le cuir est plus durable et finalement plus rentable que le plastic.

Il est vrai que la Commission des cartels a invité récemment l'administration fédérale à acheter aux meilleures conditions. Toutefois, même si le cuir paraît plus cher au départ que les matières synthétiques, il est finalement nettement plus avantageux grâce à sa longévité et à sa solidité.

L'utilisation du cuir dans l'armée est liée non seulement au maintien des tanneries en Suisse, des selleries et des cordonniers ou des ateliers de réparation, mais également à la sauvegarde d'un précieux know-how. La disparition de ce domaine de l'artisanat ne permettra plus au DMF de travailler en collaboration avec ces petites entreprises au développement d'un matériel spécifique en cuir. Nous deviendrons donc totalement dépendants dans ce secteur et c'est prendre un risque inutile.

Il est dans l'intérêt de l'armée de veiller à la protection de l'environnement et au maintien de son indépendance.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 23. November 1988

Déclaration écrite du Conseil fédéral

du 23 novembre 1988

Le Conseil fédéral est disposé à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

Postulat Braunschweig Berichtssystem über Militärausgaben im internationalen Vergleich

Postulat Braunschweig Mode de calcul des dépenses militaires

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1988
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	88.721
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.12.1988 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1934-1935
Page	
Pagina	
Ref. No	20 016 978

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.